

Modalités du travail en équipes synodales

1) Objet de ce nouveau travail

Le but de ce nouveau travail demandé aux équipes synodales est multiple :

- Prendre connaissance des propositions retenues par l'Assemblée synodale, lors de la session des 16 et 17 novembre 2024.
- Participer à la rédaction finale des orientations pastorales qui seront votées par l'Assemblée synodale, lors de la session des 17 et 18 mai 2025, puis promulguées par décret synodal.
- Laisser émerger les idées sur la manière de mettre en œuvre les orientations pastorales avant promulgation.
- Inviter les membres des équipes synodales à s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de ces orientations pastorales.

2) Concrètement :

Vous êtes invités, en équipe synodale, à **poursuivre la réflexion sur le sujet** (ou les sujets) que vous avez travaillé(s) au cours de l'hiver 2024. S'il s'agissait d'un sujet de l'itinéraire 2, vous pouvez choisir un des sujets actuels de cet itinéraire, modifié à la suite de la 1ère session.

Dès maintenant, nous vous invitons à organiser, rapidement, **une ou deux rencontres** et à nous faire parvenir le résultat de votre réflexion, **avant le 28 février 2025**.

Nous vous rappelons que peuvent participer aux équipes synodales des personnes qui n'ont pas participé au travail initial.

Si vous avez travaillé plusieurs sujets en équipe, vous pouvez bien sûr poursuivre la réflexion sur tous les sujets que vous avez travaillés, ou sur un seul, selon le choix de votre équipe.

3) Mise en œuvre

a) Avant la première rencontre en équipe :

Inviter chaque membre de l'équipe à préparer la réunion.

À cet effet :

- Lire l'introduction de Mgr Souchu.
- Lire chaque proposition d'orientation pastorale du sujet travaillé.
- Pour chacune de ces propositions, réfléchir personnellement aux questions suivantes :
 - **En quoi cette orientation pastorale ose-t-elle l'espérance ?**
 - **En quoi cette orientation répond-elle, ou non, à nos préoccupations ?**
 - **Comment verriez-vous sa mise en œuvre ? Avec qui ?**

Nous attirons votre attention sur l'itinéraire 2

- En raison de l'imbrication des sujets 2.1 et 2.2, nous avons réuni ces deux sujets en un seul. Nous l'avons intitulé : « *Sujet 2.1 - Les structures pastorales diocésaines au service de la mission de l'Église.* »
- Pour ce sujet, il s'agit toujours de propositions qui nécessitent que l'on poursuive la réflexion (et non d'orientations pastorales comme pour les autres sujets). Ces propositions sont accompagnées de questions auxquelles nous vous demandons de bien vouloir répondre par écrit. Vous trouverez, en annexe page 25-26, une démarche à suivre en équipe pour y réfléchir.
- Le Sujet 2.3 « *Le renouvellement et l'accompagnement des personnes en responsabilité ecclésiale* » devient, désormais, le Sujet 2.2 dans le document de travail.

b) Pendant la ou les rencontre(s)

- Commencer par un **temps de prière** comprenant celle du Synode diocésain. S'appuyer aussi sur le *Lien spirituel*, la lettre mensuelle de soutien spirituel du Synode (à retrouver sur <https://osons-lesperance.diocese40.fr/category/ressources-spirituelles/>).
- Faire ensuite un **tour de table** où chacun exprime en quelques mots dans quel état d'esprit il reçoit cette orientation pastorale, ou encore proposition pour le sujet 2.1.
- **Lire** à voix haute de la première orientation. Puis chacun s'exprime sur les 2 premières questions qu'il a préparées.
 - **En quoi cette orientation ose-t-elle l'espérance ?**
 - **En quoi cette orientation répond-elle, ou non, à nos préoccupations ?**

Il est important de prendre un temps d'écoute où chacun, à tour de rôle, s'exprime sans être interrompu.

- **Échanger** sur ce qui a été dit, demande d'éclaircissement.
- **Réfléchir** à partir des questions suivantes :
 - **Voyez-vous un point essentiel qui ait été omis et qu'il serait important d'ajouter ?**
 - **Comment mettriez-vous cette orientation, ou proposition en œuvre ?**
 - **Certains d'entre vous seraient-ils prêts à participer à sa mise en œuvre** (nom et coordonnées) ?

Dans cette réflexion, vous devez garder bien présent à l'esprit qu'il s'agit de mettre en œuvre cette orientation dans notre diocèse, aujourd'hui et dans les années à venir.

- **La même démarche** peut être appliquée à toutes les orientations sur lesquelles vous souhaitez réfléchir.

À la fin de la rencontre (ou de chaque rencontre), prenez le temps de **rendre grâce** pour la richesse de vos échanges et pour le travail réalisé ensemble.

c) Après la ou les rencontre(s) : retour de votre réflexion au Secrétariat général du Synode.

Le retour que vous enverrez au Secrétariat général du Synode portera sur les deux questions suivantes, à l'exception du sujet 2.1 qui comporte des questions spécifiques :

- Voyez-vous un point essentiel qui ait été omis et qu'il serait important d'ajouter ?

Cette première partie servira à l'élaboration du second Cahier synodal, qui contiendra les orientations pastorales soumises au vote des membres de l'Assemblée, lors de la session des 17 et 18 mai 2025.

Votre réflexion doit donc valider l'orientation telle qu'elle apparaît dans le document de travail qui fait suite à la session des 16 et 17 novembre, ou bien l'enrichir par des précisions, des modifications, des ajouts, que vous considérez importants pour notre diocèse.

- Comment mettriez-vous en œuvre cette orientation ? Certains d'entre vous sont-ils prêts à participer à sa mise en œuvre (nom et coordonnées) ?

Cette deuxième partie sera traitée une fois que l'orientation aura été votée et promulguée par notre évêque Mgr Souchu. Elle sera ensuite travaillée par l'équipe qui mettra en œuvre son application.

Elle doit donc contenir des suggestions pratiques ainsi que les coordonnées de celles et ceux qui seraient prêts à participer à cette mise en œuvre.

Votre travail doit être communiqué au plus tard le 28 février 2025 :

Pour cela, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir ce formulaire en ligne : <https://osons-lesperance.diocese40.fr/2024/11/28/retour-des-equipes-synodales-janvier-fevrier-2025/>

Si cela ne vous est pas possible,

merci de privilégier un envoi par mail : synode@diocese40.fr



Pour toute question, vous pouvez contacter Nathalie Journé au Secrétariat général du synode
07 57 43 20 30 – synode@diocese40.fr

Bon travail !

Le Conseil synodal

Démarche proposée pour réfléchir sur le Sujet 2.1 - Les structures pastorales diocésaines au service de la mission de l'Église en équipe synodale

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS PASTORALES

1 - Réorganiser les structures territoriales et pastorales

Lors de la première session de l'Assemblée synodale, à Aire-sur-l'Adour, le groupe de travail chargé de ce sujet a retenu deux propositions de réorganisation (A et B) parmi celles présentées dans le Cahier synodal, et il en a proposé une troisième (C).

- **Proposition A** - Regrouper toutes les paroisses en ensembles pastoraux avec une seule EAP (Équipe d'Animation Pastorale) et un CPP (Conseil Pastoral Paroissial) dans chaque paroisse.
- **Proposition B** - Organiser le diocèse autour de pôles territoriaux regroupant plusieurs paroisses où des prêtres, en coresponsabilité avec des laïcs, assurent des services différents : prière, évangélisation, pastorale sacramentelle, pastorale des jeunes, catéchèse, formation des laïcs, diaconie et service du frère.
- **Proposition C** - Organiser le diocèse en ensembles pastoraux regroupant plusieurs paroisses où les prêtres, en coresponsabilité avec les laïcs, assurent les différents services, tout en favorisant la création de petites communautés de proximité qui facilitent l'annonce de l'Évangile.

1/ Réflexion personnelle : inviter chaque membre de l'équipe à préparer chez soi la 1^{ère} partie de la démarche proposée en équipe en répondant aux 5 questions ci-dessous :

- Comment voyez-vous la place du curé, des autres ministres ordonnés et des laïcs en ce qui concerne la coresponsabilité et l'entraide ?

- Quelle serait la place/le rôle de l'EAPP, du CPP, du CEP tels qu'ils existent aujourd'hui ? Que deviendraient-ils ?

- Comment cette proposition répond au souhait de proximité ? Ou que faudrait-il mettre en place pour y répondre ?

- Quels avantages voyez-vous à cette formule ?

- Quels freins percevez-vous ?

2/ Réflexion en équipe : prendre le temps de lire chaque proposition de réorganisation. Reprendre chacune des questions préparées en laissant chaque membre s'exprimer.

Après avoir répondu à ces 5 questions pour chacune des trois propositions (A, B, C), prendre un temps de silence, de prière pour laisser résonner en soi tout ce qui fut partagé.

Discerner ensemble le modèle pastoral le plus pertinent pour notre diocèse.

Puis répondre aux 2 questions suivantes en équipe synodale pour transmettre le fruit de votre discernement au Secrétariat général du Synode, tout en justifiant votre réponse pour chacune d'elles.

Dans le Modèle pastoral que vous proposez, que deviennent alors, selon vous, CPP (Conseil Pastoral Paroissial), EAPP (Équipe d'Animation Pastorale Paroissiale), EARP (Équipe d'Animation de Relais Paroissial), CEP (Conseil économique paroissial) ?
Dans ce Modèle pastoral, comment voyez-vous la place du curé, des autres ministres ordonnés et des laïcs en ce qui concerne la coresponsabilité et l'entraide ?

[Pour l'envoi des réponses, voir Modalités page 7].

Itinéraire 2

Des communautés renouvelées par l'Évangile

Sujet 2.1 - Les structures pastorales diocésaines au service de la mission de l'Église

Ce nouveau sujet 2.1 regroupe les deux sujets 2.1 et 2.2 du Cahier synodal tant les domaines dont ils traitaient étaient imbriqués l'un dans l'autre.

Il est conseillé aux équipes synodales qui vont travailler ce sujet d'être accompagnées par une ou des personnes connaissant bien les structures pastorales paroissiales et diocésaines.

Pour mener à bien la réflexion en équipe sur la première proposition, une démarche spécifique est proposée en annexe en pages 25-26.

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS PASTORALES

1 - Réorganiser les structures territoriales et pastorales

Lors de la première session de l'Assemblée synodale, à Aire-sur-l'Adour, le groupe de travail chargé de ce sujet a retenu deux propositions de réorganisation (A et B) parmi celles qui avaient été présentées dans le Cahier synodal, et il en a proposé une troisième (C).

- **Proposition A** - Regrouper toutes les paroisses en ensembles pastoraux avec une seule EAP (Équipe d'Animation Pastorale) et un CPP (Conseil Pastoral Paroissial) dans chaque paroisse.
- **Proposition B** - Organiser le diocèse autour de pôles territoriaux regroupant plusieurs paroisses où des prêtres, en coresponsabilité avec des laïcs, assurent des services différents : prière, évangélisation, pastorale sacramentelle, pastorale des jeunes, catéchèse, formation des laïcs, diaconie et service du frère.
- **Proposition C** - Organiser le diocèse en ensembles pastoraux regroupant plusieurs paroisses où les prêtres, en coresponsabilité avec les laïcs, assurent les différents services, tout en favorisant la création de petites communautés de proximité qui facilitent l'annonce de l'Évangile.

À partir de ces trois propositions, nous vous demandons d'élaborer le Modèle pastoral qui vous semble le plus pertinent pour notre diocèse, et de justifier votre choix.

Au cœur de cette réflexion, figure cette conviction émise par la première session de l'Assemblée synodale : prêtres, diacres et laïcs, au titre de leur baptême, participent ensemble à la mission d'évangélisation. Chacun d'entre eux, avec ses charismes et sa spécificité, est coresponsable de cette mission.

Dans le Modèle pastoral que vous proposez, que deviennent alors, selon vous, CPP (Conseil Pastoral Paroissial), EAPP (Équipe d'Animation Pastorale Paroissiale), EARP (Équipe d'Animation de Relais Paroissial), CEP (Conseil économique paroissial) ?

Dans ce Modèle pastoral, comment voyez-vous la place du curé, des autres ministres ordonnés et des laïcs en ce qui concerne la coresponsabilité et l'entraide ?

2- Organiser les services diocésains en quatre pôles pastoraux et favoriser la synodalité.

- **Pôle Annonce de la Foi** qui regrouperait les missions liées à l'évangélisation : catéchèse, catéchuménat, formation, pastorale des jeunes, pastorale familiale, vocations, œcuménisme.
- **Pôle Diaconie et Service du frère (ou Services de l'Homme)** qui regrouperait les missions liées à la pastorale de la santé (aumônerie des hôpitaux, hospitalité landaise, FCPMH, SEM, etc.), à la pastorale en milieu carcéral, auprès des gens du voyage et des migrants.
- **Pôle Prier et Célébrer** qui regrouperait les missions liées à la vie spirituelle (prière, méditation, accompagnement spirituel, etc.), à la pastorale liturgique et sacramentelle, aux pèlerinages .
- **Pôle Communion** : économat/services administratifs, communication, bibliothèque.

Que pensez-vous de cette réorganisation ?

Faut-il un coordinateur au sein de chaque pôle pastoral ?

Quel serait son rôle ?

Comment vivre, selon vous, la synodalité entre les différents services diocésains ? ●